

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le trente octobre, le Conseil Municipal de la Mairie de DAUBEZE s'est réuni sur convocation du premier adjoint, Samuel MESTRE.

Présents : Patrick MAUMY, Samuel MESTRE, Christiane DULONG, Véronique BORDAT, Karine BORDINI, Landry CARPENTÉY, Vanessa IBERT, Chantal MACIAS, Philippe MERIGNAC, Daniel RAOULT, Patrick VIGNAUD, Catherine DELUGIN en sa qualité de secrétaire de mairie.

ELECTION DU NOUVEAU MAIRE ET DES ADJOINTS

Patrick MAUMY, maire de DAUBEZE, prend la parole et informe les élus qu'en raison de sa situation liée à sa santé, il a remis sa démission de maire au Préfet qui l'a acceptée. Conseiller municipal depuis 1983, puis devenu maire en 2008, il remercie l'ensemble des élus pour la confiance témoignée et pour le travail accompli. Il remercie également Samuel MESTRE pour son implication au sein de la commune ces derniers mois ainsi que Catherine DELUGIN, secrétaire de mairie, pour leur collaboration durant toutes ces années.

Patrick MAUMY donne la parole à Daniel RAOULT, doyen de l'assemblée.

Daniel RAOULT demande à l'ensemble des conseillers qui souhaite postuler à la fonction de maire.

Samuel MESTRE se présente à cette fonction.

Le vote a lieu. Samuel MESTRE est élu maire de DAUBEZE à l'unanimité.

Samuel MESTRE prend alors la parole en tant que maire, et propose aux élus de revenir à deux adjoints et non à trois comme actuellement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité que les adjoints seront au nombre de deux.

Samuel MESTRE propose alors Christiane DULONG à la fonction de première adjointe et Véronique BORDAT à la fonction de deuxième adjointe.

Christiane DULONG est élue première adjointe à l'unanimité.

Véronique BORDAT est élue deuxième adjointe à l'unanimité.

Samuel MESTRE reprend la parole, remercie l'assemblée pour la confiance témoignée. Il remercie Patrick MAUMY qui a été son mentor en lui transmettant son expérience et en lui donnant avis et conseils pendant ces sept années.

VOTE DES EMOLUMENTS

Samuel MESTRE propose que les émoluments soient identiques à ceux votés en début de mandat soit :

. pour le maire : indemnité mensuelle de 646,17 € brut,

. pour les deux adjointes : la somme qui était divisée en trois, le sera en deux, indemnité mensuelle par adjointe : 125,43 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité les montants et la répartition des émoluments.

REPARTITION DES COMMISSIONS

La nouvelle répartition des commissions est attribuée suivant tableau joint au présent compte rendu.

ORGANISATION DU 11 NOVEMBRE 2015

Samuel MESTRE propose que chaque élu porte tapas ou autres pour un apéritif convivial à l'image du précédent.

Chantal MACIAS est chargée de s'occuper des fleurs qui seront déposées au monument aux morts.

L'invitation pour le 11 Novembre ainsi qu'une lettre de Samuel MESTRE destinée aux administrés pour leur expliquer ses nouvelles fonctions seront distribuées par Christiane DULONG et Daniel RAOULT.

ORGANISATION DU REPAS DE NOEL

Le bureau du comité des fêtes n'ayant pas été renouvelé lors de la dernière assemblée générale le 3 avril 2015, Samuel MESTRE indique que cette année le repas de Noël sera organisé par le conseil municipal. Il aura lieu le 12 décembre. Une réunion est prévue le mardi 3 novembre à 20 h 30 à la mairie pour ceux qui souhaitent participer à cette organisation.

ORGANISATION DES ELECTIONS REGIONALES

Le planning des présences pour les élections régionales qui auront lieu les 6 et 13 décembre 2015 est joint au présent compte rendu.

QUESTIONS DIVERSES

VOTE DES SUBVENTIONS

Samuel MESTRE propose à l'assemblée de reconduire les mêmes subventions que l'année précédente à l'exception de la subvention du comité des fêtes qui n'est plus actuellement en activité, à savoir :

Adelfa (grêle)	25,00 €
Société de Chasse	185,00 €
Donneurs de sang	35,00 €
Afsep (sclérose en plaques)	35,00 €
Centre de lutte contre le cancer	35,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour reconduire les subventions à chacune de ces associations.

POINT DEFENSE INCENDIE

Samuel MESTRE indique que les travaux pour la défense incendie dans notre commune ont commencé.

L'entreprise PICAUD a effectué les travaux sur le site de Lage : curage de la mare et mise en œuvre d'un accès pompier avec apport de calcaire.

Elle a également effectué les travaux pour le secteur du bourg, de la salle des fêtes et de Lansade, en curant la mare et en faisant un accès pompier avec apport de calcaire. Préalablement à ces derniers travaux, une convention a été signée avec Bernard PELLETIER, propriétaire de la mare.

EMPLOYE COMMUNAL

Samuel MESTRE informe le conseil que l'employé communal a effectué un bon travail dans le bourg, et que dans les semaines à venir il va travailler à l'extérieur du bourg (nettoyage têtes de ponts, etc ...), il y aura également des travaux à faire dans l'église mais plutôt au printemps.

TAXE AMENAGEMENT

La part communale de la taxe d'aménagement pour 2015 est de 1 %, or deux administrés ont reçu la taxe avec une part communale erronée de 2 %. Les démarches sont en cours auprès de l'administration afin que le taux voté de 1 % soit appliqué.

URBANISME

. dépôt permis de construire de Monsieur THOMAS Thierry

- . dépôt déclaration de travaux (piscine) de Monsieur LEGLISE Boris
- . dépôt déclaration de travaux (modification de façade) de Monsieur CARPENTHEY Landry

TRAVAUX EGLISE

Samuel MESTRE indique avoir rendez vous à 18 h mardi 3 novembre 2015 avec Monsieur BILLA, architecte. Patrick VIGNAUD demande à participer à cet entretien.

TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS

Syndicat des eaux : Patrick VIGNAUD informe qu'il a assisté à la réunion du syndicat des eaux avec Samuel MESTRE. Patrick VIGNAUD rappelle que le Sivom avait demandé un audit à un cabinet extérieur pour épulcher les contrats complexes et permettre de mettre à jour les dysfonctionnements. Le représentant de ce cabinet a fait une présentation du travail effectué. Samuel MESTRE complète en indiquant qu'il a transmis par mail les documents validés lors de cette réunion à tous les conseillers, et ajoute que le prix de l'eau va augmenter de 2 %, aucune explication n'a pu lui être fournie sur le taux appliqué.

Ustom : Chantal MACIAS indique que l'USTOM réfléchit sur la mise en place de bornes pour l'apport volontaire. Il envisage également de louer le matériel plutôt que de l'acheter.

Ecole Sauveterre de Guyenne (06/10/2015) : Véronique BORDAT indique que 9 enfants étaient inscrits à la rentrée 2014/2015 : 1 en maternelle et 8 en primaire. Suite à la création des taps et des journées supplémentaires (le mercredi), l'augmentation est de 165,42 € soit un coût des frais de scolarité par enfant de 934,46 €. L'augmentation de frais de cantine est de 10,57 € ce qui ramène le coût à 459,54 €. Le total des frais par enfant est donc de 1394,00 € contre 1218,01 € l'année précédente soit une plus value de 175,99 €. La mairie de Sauveterre de Guyenne se demande si elle doit continuer les taps ou repasser à l'accueil périscolaire tout en maintenant quelques activités car :

- . les enseignants ne sont pas convaincus de l'intérêt des taps,
- . les parents d'élèves se plaignent de la fatigue des enfants,
- . il y a de moins en moins de bénévoles pour aider à assurer les taps,
- . le coût supplémentaire est difficile à assumer pour les communes.

Commission jeunesse enfance (08/10/2015) : Véronique BORDAT indique qu'à la demande du conseil communautaire, la commission jeunesse enfance a réfléchi sur la restructuration des services et sur la politique tarifaire afin d'envisager des économies. Une proposition sera présentée au prochain conseil communautaire.

(13/10/2015) : Avec 2 autres élus de la commission et Daniel BARBE, Véronique BORDAT indique avoir travaillé sur la politique tarifaire afin de mettre en place un tarif progressif en fonction du quotient familial de la caf ou de la msa (actuellement quotient fiscal pris en compte), et en supprimant les paliers. (travail en cours).

Bilan jeunesse enfance (22/10/2015) : Véronique BORDAT indique que ce bilan a lieu habituellement au mois de juin, cette année il a pu avoir lieu qu'à la rentrée. Le thème abordé était la place des enfants dans la réforme des rythmes éducatifs. Monsieur

DUCOM, intervenant spécialisé dans le domaine de l'éducation et plus précisément sur la place des enfants dans les temps éducatifs a échangé sur les taps avec les participants et a répondu à leurs interrogations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20 H 45.